

# Le Bien-être animal

## Le bien-être animal, c'est quoi ?

Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal (Anses, 2018).

Une bonne santé, un niveau de production satisfaisant pour les animaux de rente ou une absence de stress ne suffisent donc pas pour justifier un état de bien-être satisfaisant, il faut aussi se soucier de ce que l'animal ressent, des perceptions subjectives déplaisantes, telles que la douleur et la peur, et rechercher les signes d'expression d'émotions positives (satisfaction, plaisir...).

Ainsi l'observation de l'animal, que ce soit dans son environnement quotidien ou au travail est capitale. Il est important que tout comportement anormal ou toute modification du comportement soient pris en compte pour en trouver la cause et tenter de la corriger.



**Guide de Bonnes Pratiques**  
pour l'application des engagements  
de la charte pour le Bien-Être Équin

## 8 mesures bien-être

Les professionnels de la filière équine française ont communément défini huit mesures considérées comme appropriées au bien-être des équidés.



**1** Assurer la mise en place d'une **relation homme-cheval positive** lors des interactions et manipulations ;



**2** Garantir un **abreuvement** et une **alimentation adaptés** aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ;



**3** Offrir aux chevaux un **lieu de vie approprié** assurant leur santé et leur bien-être ;



**4** Assurer des conditions de vie qui favorisent la **satisfaction des besoins de repos** et de déplacement des chevaux ;



**5** Respecter le caractère grégaire des chevaux en **favorisant les contacts sociaux positifs** et en **minimisant les contacts négatifs** ;



**6** Garantir et préserver la santé des chevaux en **appliquant les bonnes pratiques d'élevage**, de détention et d'utilisation ;



**7** Prévenir ou soulager la douleur ;



**8** Continuer d'apporter les soins nécessaires au cheval pour son bien-être et sa santé après la fin de sa carrière et jusqu'à sa mort, lui **assurer une fin de vie dans des conditions éthiques**.

# Quelles actions mettre en place en faveur du bien-être de vos équidés?



## Communiquer sur la prise en compte du bien-être animal:

Poser des affiches de sensibilisation sur le bien-être des chevaux. Vous pouvez construire ces affiches vous-même, en collaboration avec vos collaborateurs ou avec les utilisateurs.

Il est également possible d'adhérer à des labels permettant une valorisation des pratiques.



## Organiser des journées d'animation autour du bien-être animal:

Proposer des réunions régulières sur la thématique du bien-être animal avec vos collaborateurs (entraîneurs, éleveurs, ...) et salariés et les former aux bonnes pratiques, rechercher ensemble les évolutions souhaitables au sein de votre structure.



## S'informer régulièrement afin de mieux connaître le Bien-Être des Equidés:

Interroger votre vétérinaire et les professionnels intervenant auprès de vos chevaux (dentiste, maréchal, identificateur, ...)



► Ce guide dont les signataires sont l'AVEF, la FFE, la FNC, France Galop, le GHN et le Trot, est validé par le Ministère de l'Agriculture et propose à

partir de 8 mesures en faveur du bien-être équin, des fiches de bonnes pratiques, des critères d'évaluation, des points de vigilance et des applications pratiques.



## Auto-évaluer ses pratiques grâce aux outils disponibles, entre autres:



► **Bien-être Équin: mes pratiques**  
Une application d'autoévaluation a été créée par les institutions signataires de la Charte du Bien-Être Équin pour auto-évaluer ses pratiques



► **EquiPass**  
Cette application vous permet de vous auto-évaluer et facilite la mise en application des bonnes pratiques de la charte du bien-être équin.

Vous pouvez également vérifier le respect de vos principales obligations réglementaires et évaluer vos facteurs de risques sanitaires liés à la biosécurité.



► **Equipedia**  
L'IFCE propose des ressources documentaires, le protocole d'évaluation « Cheval Bien-être » et l'application associée.



Pour chaque discipline de la filière équine, il existe des grilles d'évaluation, des labels, des fiches conseils,... Ces outils sont développés au niveau régional ou au niveau national. Ils permettent au détenteur de valoriser ses bonnes pratiques en Bien-être des équidés.

Renseignez-vous auprès de vos organismes sur leurs actions en faveur du bien-être équin.

